



Moyens 2013 des universités

Répartition des moyens 2013 : les dotations augmentent entre 1,67 % et 3,18 % selon les universités

Dépêche AEF 176066 du 13-12-2012

Les moyens des universités en 2013 augmentent globalement de 2,02 % (+197 millions d'euros) par rapport à 2012 (9,957 milliards d'euros, contre 9,760 milliards), la hausse allant de 1,67 % à 3,18 % selon les établissements. C'est ce qui ressort du document sur « [la répartition des crédits aux universités](#) » (cf [Info 199 ED](#)) présenté au Cneser lundi 17 décembre 2012. Contrairement aux années précédentes, les moyens sont présentés de manière globale, incluant crédits de masse salariale (9 milliards) et crédits de fonctionnement (1 milliard), les crédits étant fongibles de manière asymétrique, depuis la masse salariale vers le fonctionnement uniquement. L'an passé, les moyens globaux avaient augmenté de 1,5 % par rapport à 2011

Baisse du fonctionnement mais augmentation de la masse salariale

Cette année, le document du MESR est accompagné d'une note d'information, en plus de l'annexe présentant le tableau de répartition. Le ministère y précise par exemple que la part des crédits attribuée au fonctionnement « intègre une contribution à l'effort de redressement des finances publiques sur l'ensemble des établissements » et que « la contribution des universités à cet exercice a été répartie entre elles proportionnellement à leur assise financière, c'est-à-dire proportionnellement au socle de crédits du modèle (fonctionnement, PRL, PES, etc.) ». L'analyse du PAP 2013 avait montré que les crédits de fonctionnement versés en 2013 par le modèle Sympa aux universités et écoles d'ingénieurs dépendant du MESR diminuaient de 31,9 millions d'euros par rapport à 2012.

S'agissant de la masse salariale 2013, le MESR indique qu'elle comprend l'effet en part d'année de la création des 980 emplois dans les établissements du MESR, dont 791 ont déjà été répartis et qu'elle devrait être abondée « sous peu » par les crédits équivalents aux 189 emplois restant à répartir. Le ministère présente dans un autre document [la méthode et le tableau de répartition de ces emplois](#) (cf [Info 200 ED](#)).

Le MESR précise aussi que « la masse salariale 2013 par rapport à 2012 comprend la compensation intégrale à chaque université des crédits versés au CAS pensions (compte d'affectation spéciale des pensions) », « un dégrèvement au titre du jour de carence » et « des ajustements divers comme l'évolution du nombre d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires dont la fixation obéit à une procédure spécifique dite de 'révision des effectifs' ».

Il ajoute que 194 millions d'euros ont été attribués au titre du plan réussite en licence, alors que ce dernier se terminait théoriquement en 2012.

Gel deux fois plus faible qu'en 2012

Le MESR indique aussi que « la mise en réserve de crédits (c'est-à-dire le gel annuel au niveau interministériel) est près de deux fois plus faible en 2013 qu'en 2012 ».

Par ailleurs, d'autres moyens s'ajouteront à ceux répartis ici : le MESR rappelle en effet qu'il a obtenu le financement du CAS pensions pour les emplois titularisés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 et que les crédits de mise en sécurité ont doublé,

passant de 10 millions d'euros en 2012 à 20 millions d'euros en 2013. Il évoque en outre « les éventuels moyens dégagés au titre du contrat d'établissement pour la vague C » et « les moyens accordés lors du passage à l'autonomie des établissements RCE en 2013 », à savoir Polynésie française, La Réunion et Antilles-Guyane.

Modèle SYMPA

Enfin, dans une annexe présentant le modèle Sympa, il est indiqué que 25 universités sont « sous-dotées en emplois et en crédits », 21 sont « sous-dotées en emplois et sur-dotées en crédits », une est « sur-dotée en emplois et sous-dotée en crédits » et 29 sont « sur-dotées en emplois et en crédits »

« Le MESR essaie de faire croire qu'ils augmentent alors qu'ils diminuent » (J-L Salzmann, commission des moyens CPU)

Dépêche AEF 176101 du 13--12-2012

« Nous pensions cette période révolue avec le changement de gouvernement, mais nous sommes une fois de plus face à des effets d'annonce. Le MESR essaie de faire croire que les moyens des universités augmentent alors qu'en réalité ils diminuent », déclare à AEF Jean-Loup Salzmann, président de la commission des moyens de la CPU, jeudi 13 décembre 2012, réagissant à la répartition des moyens 2013 aux universités qui sera présentée au Cneser disciplinaire lundi 17 décembre. Les dotations des universités augmentent entre 1,67 % et 3,18 %, crédits de fonctionnement et masse salariale confondus

« Le MESR masque une diminution de nos crédits de fonctionnement derrière une augmentation artificielle affichée par la globalisation des moyens, de masse salariale et de fonctionnement », explique le président de Paris-XIII, par ailleurs candidat à la présidence de la CPU. « En effet, si l'on prend en compte l'augmentation du CAS pensions (qui passe de 69 % en 2012 à 75 % en 2013), la dépense supplémentaire mécanique pour les universités s'élève à 240 millions d'euros. Or, la progression des crédits en 2013 est de 197 millions d'euros. Donc malgré les 980 créations de postes, nous perdons collectivement 43 millions d'euros, ce qui représente en moyenne une baisse de 0,5 % des moyens globaux par université et une baisse de 4 % en moyenne des seuls crédits de fonctionnement. Je déplore donc que le ministère renoue, en termes de communication, avec les mauvaises habitudes du gouvernement précédent, annonçant des augmentations de 1,7 % à 3,2 % par établissement alors que la réalité est une diminution nette des crédits de fonctionnement de toutes les universités. »

Notification tardive

En outre, « sur la forme », Jean-Loup Salzmann exprime son « plus vif mécontentement » : « Une fois de plus, nous avons été obligés d'élaborer nos budgets sans connaître notre dotation. » Il explique que les budgets des universités doivent être votés au plus tard le 21 décembre et transmis 15 jours avant au recteur, ce qui nécessiterait d'avoir une notification des dotations « au plus tard fin novembre ». « Voilà encore une mauvaise habitude à laquelle il faudrait remédier rapidement », indique le président de la commission des moyens de la CPU.

Il en « appelle donc solennellement à la représentation nationale » afin qu'elle « fasse tout son possible pour que les moyens des universités ne baissent pas en 2013 », sachant que cela « correspond à un engagement présidentiel » et que « le seul moyen pour le pays de renouer avec la croissance est d'investir dans son enseignement supérieur et sa recherche ». Le PLF 2013 n'a pas encore été voté au Sénat.